

GROUPE 4
EN SAINT-AVOLD 2
RC SARREG. 2
FC HOCHWALD 2
LIXING 2
VAHL EBERSING
AS TETING
AS NEUNKIRCH 2

Heure	Rencontres			Heure
16:30	EN SAINT-AVOLD 2	-	RC SARREG. 2	16:30
16:37	FC HOCHWALD 2	-	LIXING 2	16:37
16:44	VAHL EBERSING	-	AS TETING	16:44
16:51	EN SAINT-AVOLD 2	-	AS NEUNKIRCH 2	16:51
16:58	RC SARREG. 2	-	FC HOCHWALD 2	16:58
17:05	LIXING 2	-	VAHL EBERSING	17:05
17:12	AS TETING	-	AS NEUNKIRCH 2	17:12
17:19	EN SAINT-AVOLD 2	-	FC HOCHWALD 2	17:19
17:26	RC SARREG. 2	-	LIXING 2	17:26
17:33	VAHL EBERSING	-	EN SAINT-AVOLD 2	17:33
17:40	FC HOCHWALD 2	-	AS NEUNKIRCH 2	17:40
17:47	AS TETING	-	RC SARREG. 2	17:47
17:54	LIXING 2	-	AS NEUNKIRCH 2	17:54
18:01	EN SAINT-AVOLD 2	-	AS TETING	18:01
18:08	RC SARREG. 2	-	VAHL EBERSING	18:08
18:15	FC HOCHWALD 2	-	AS TETING	18:15
18:22	VAHL EBERSING	-	AS NEUNKIRCH 2	18:22
18:29	EN SAINT-AVOLD 2	-	LIXING 2	18:29
18:36	RC SARREG. 2	-	AS NEUNKIRCH 2	18:36
18:43	FC HOCHWALD 2	-	VAHL EBERSING	18:43
18:50	LIXING 2	-	AS TETING	18:50



EN SAINT-AVOLD
Rassemblement U7
Mercredi 15 Janvier 2014

Règlement

Article 1 / Déroulement des rencontres :

- La durée des rencontres est de **6 minutes** sans interruption.
- Les changements peuvent s'effectuer sans prévenir l'arbitre mais le joueur sorti devra être en dehors des limites du terrain avant que son remplaçant n'y pénètre.
- Le début et la fin des rencontres seront sifflés au micro.

Article 2 / Lois du jeu :

- Les règlements sont ceux de la Fédération Française de Football et la Ligue Lorraine de Football.
- **Les rentrées de touche se feront au pied.**

Article 3 / Conditions de participation :

- Chaque équipe devra rédiger une feuille de match au début du tournoi.
- La licence de tous les joueurs est obligatoire ainsi que celles des éducateurs et dirigeants.
- Les arbitres seront des bénévoles du club de Saint-Avold.

Article 4 / Comité du tournoi :

- Les membres de la commission seront les seuls à pouvoir trancher tous les litiges et réclamations concernant le déroulement des rencontres ou l'organisation de la compétition.

Article 5 / Récompenses :

- **Tous les enfants seront récompensés** à l'issue des rassemblements.

Article 6 / Données complémentaires :

L'EN Saint-Avold décline toute responsabilité en cas de vols ou accident pouvant survenir dans l'enceinte sportive du club durant toute la durée du tournoi.

Le fait de participer au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

BONS MATCHES A TOUS !!